

Motion du Groupe des Verts pour un "centime de l'eau" prélevé à des fins de coopération internationale

Développement

Sur la planète, plus d'un milliard d'êtres humains n'ont pas d'accès régulier à l'eau potable. Chaque année, près de deux millions d'enfants meurent pour avoir bu de l'eau souillée. Malgré les efforts de coopération internationale consentis jusqu'à présent, la pénurie d'eau et le manque d'infrastructures de distribution d'eau restent parmi **les problèmes les plus aigus du 21e siècle**.

Les Objectifs du Millénaire pour le développement [1] visent une réduction de moitié du nombre de personnes n'ayant pas accès à l'eau potable d'ici à 2015. Sans mesures supplémentaires par rapport à la situation actuelle, ce résultat ne sera certainement pas atteint. Des **idées novatrices** doivent ainsi être trouvées afin de tendre, au niveau mondial, vers une solution durable. La présente motion demande le prélèvement d'un centime par m³ sur la consommation d'eau potable, à redistribuer à des projets d'infrastructures de distribution d'eau dans des pays où il existe un besoin.

Parfois considérée comme le château d'eau de l'Europe, **la Suisse fait partie des pays les mieux lotis**, à la fois en termes de ressources naturelles disponibles et d'infrastructures de distribution. Un prélèvement symbolique sur la consommation d'eau potable dans notre pays permettrait de contribuer — certes modestement — à la résolution de ce problème mondial. Le fameux proverbe "les petits ruisseaux font les grandes rivières" ne peut trouver meilleure concrétisation que dans cette problématique.

L'idée d'une aide suisse pour des projets de développement dans le domaine de la gestion de l'eau potable n'est pas récente. Mais le mécanisme du centime de l'eau a été proposé pour la première fois en 2005, conjointement par la Direction du développement et de la coopération (DDC) et la Société suisse de l'industrie, du gaz et de l'eau (SSIGE). À l'époque, il était uniquement soumis aux communes et aucune base légale cantonale n'a été envisagée. **L'idée d'un prélèvement sur tout le territoire d'un canton est toute récente et vient du canton du Jura.** Dans le cadre de la révision de sa loi sur la gestion des eaux, le canton du Jura a agi en pionnier en proposant un "centime de l'eau" au niveau cantonal. La présente proposition s'inspire largement de la démarche jurassienne [2], à quelques détails près.

Un montant d'un centime par m³ paraît raisonnable. Selon les chiffres disponibles sur la consommation d'eau en Suisse, **cela correspondrait à quelque 2 francs par année et par ménage**. Le caractère très modique d'une telle perception comporte l'avantage de ne pas entraîner une charge supplémentaire démesurée pour les personnes à faible revenu. Sur l'ensemble du territoire vaudois, cela représente en outre une somme suffisante pour permettre le financement de plusieurs projets d'envergure.

La redistribution du "centime de l'eau" ne doit pas entraîner de lourdes procédures administratives. Le centime serait perçu par les communes [3] lors de la facturation de la consommation d'eau (art. 14 al. 1 *lit b* LDLE). Par la suite, il reste à examiner s'il serait préférable de laisser le soin aux communes de le reverser elles-mêmes ou si les services de l'Etat s'en chargeraient. Si les communes en sont responsables, il faudrait assurément que les petites communes se regroupent afin d'atteindre des montants suffisants. Le choix des projets

à soutenir pourrait dans tous les cas être accompli avec l'aide des services cantonaux compétents ou de la Confédération. S'agissant de la Confédération, une liste de projets prêts à démarrer une fois leur financement assuré est par exemple disponible sur www.solidariteausuisse.ch. Un travail en coopération avec la *fedevaco* pourrait également être envisagé.

Certaines communes sont d'ores et déjà engagées dans des partenariats nord-sud en rapport avec l'approvisionnement en eau potable. La perception d'un centime de l'eau ne doit en aucun cas faire concurrence à de tels projets. Au vu du modeste montant en jeu pour les consommateurs d'eau, il n'y a toutefois pas à craindre que le centime de l'eau ne décourage les communes d'engager des démarches plus ambitieuses de leur côté, comme par exemple du transfert de savoir-faire [4]. C'est le cas de la commune de Lausanne, qui est engagée dans le projet *Solidarit'Eau* et qui est également en cours de réflexion sur l'opportunité d'introduire un centime de l'eau [5]. Il va sans dire que **le centime proposé par cette motion ne s'ajouterait pas à un centime déjà prélevé dans une commune avant l'entrée en vigueur de la base légale demandée**. Il vise à étendre cette idée à l'ensemble de toutes les communes du canton.

Par la présente motion, le groupe des Verts demande ainsi la création d'une base légale permettant la perception auprès des consommateurs d'eau potable sur territoire vaudois d'un "centime de l'eau" à des fins de coopération internationale. Les fonds obtenus serviraient à financer directement des projets de développement des infrastructures de distribution d'eau dans des pays où l'approvisionnement en eau potable n'est pas garanti.

[1] www.un.org/french/millenniumgoals.

[2] *A ce jour, la consultation publique est terminée. L'idée du centime de l'eau a été accueillie très favorablement. Le parlement cantonal se prononcera sur la nouvelle loi dans les prochaines semaines, soit très vraisemblablement dans le courant du mois d'avril.*

[3] *Ou par les associations de communes responsables de la distribution, le cas échéant, conformément à l'art. 4 al. 2 de la loi sur la distribution d'eau (LDLE).*

[4] *Ce transfert de savoir-faire est et reste dans tous les cas absolument fondamental pour tendre vers une politique de coopération durable. Le centime de l'eau se veut complémentaire et vise le financement de projets concrets déjà prêts à être lancés.*

[5] *L'idée d'un centime de l'eau semble avoir reçu un bon accueil au sein des autorités lausannoises. Les services communaux étudient actuellement la mise en oeuvre d'un tel centime.*

Echichens, le 25 mars 2008.

(Signé) *Pour le groupe des Verts : Raphaël Mahaim
et 21 cosignataires*

M. Raphaël Mahaim : — Au nom du Groupe des Verts, je développerai l'idée d'un centime prélevé sur la consommation d'eau potable à des fins de coopération internationale. L'idée est assez simple, comme vous avez pu le lire. Il s'agit de prélever un centime par mètre cube d'eau auprès des consommateurs d'eau sur tout le territoire cantonal et de redistribuer l'argent encaissé à des projets de type humanitaire ou de coopération internationale liés à l'approvisionnement en eau potable. Je précise que l'idée d'étendre le prélèvement d'un centime climatique au niveau d'un territoire cantonal nous vient du Canton du Jura qui est

actuellement en phase d'introduction d'un tel centime. D'après les contacts que j'ai dans ce canton, cette idée a été très favorablement accueillie.

Il s'agit d'une problématique globale, bien évidemment. Si nous ne prenons pas de mesure alternative telle que celle que les Verts vous proposent actuellement, nous n'arriverons pas à atteindre les objectifs fixés par les Nations Unies concernant le développement des infrastructures d'eau potable. C'est la raison pour laquelle nous avons réfléchi à des mécanismes alternatifs de financement de certains projets d'eau, mécanismes qui ont aussi un sens symbolique puisqu'ils concerneraient chaque citoyenne et citoyen vaudois.

Pour conclure, j'exprimerai trois craintes qui me semblent de peu d'importance mais qui devraient être envisagées dans une commission. Premièrement, on craint qu'il s'agisse d'une nouvelle taxe qui frapperait tous les citoyens et surtout ceux à faible revenu. Je précise donc tout de suite que ce n'est pas une nouvelle taxe. En effet, le prix modique de ce centime (1 centime par mètre cube) équivaudrait à 2 francs par ménage et par année. Le phénomène est donc marginal et ne ressemble nullement à une taxe frappant durement les personnes à faible revenu. Deuxièmement, on peut craindre qu'une procédure lourde soit liée à ce centime climatique. Les Verts sont d'avis qu'il est tout à fait possible de trouver des moyens de redistribution des fonds obtenus sans complications administratives et sans impliquer d'appareil bureaucratique lourd et opaque. Troisièmement, on pourrait craindre des difficultés concernant le transfert de savoir-faire nécessaire dans le cadre de la coopération au développement. Mais il ne s'agit pas du tout de remplacer les démarches déjà entreprises à titre privé ou dans certaines communes pour transférer du savoir-faire ou de l'expertise technique dans des pays du sud qui en ont besoin pour se développer. Il ne s'agit que d'acquérir des fonds pour financer des projets déjà prêts à démarrer et uniquement en attente d'un financement.

Nous demandons le renvoi en commission. Je vous remercie, par avance, d'y participer activement afin que le débat puisse se faire.

La discussion n'est pas utilisée.

La motion, cosignée par au moins 20 députés, est renvoyée à l'examen d'une commission.